

VILL **DU PUY EN**

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 21/10/2022 ID: 043-214301574-20221021-DEL_2022_0127-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** du mercredi 19 octobre 2022

Délibération n° 19

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à 20 h 30, le

Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation: jeudi 13 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice :

Date de publication en ligne : 24/10/2022

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Corinne GONCALVES. Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE. Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARDSEN à Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY

Absent(e):

Monsieur Rachid ANBAR

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 23h40

Rédacteur : Celine TRAPEAUD Ressources Humaines

Modification du tableau des emplois et recours aux contractuels

Rapporteur: Caroline BARRE

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, en raison du départ d'un agent du Centre de Loisirs du Val Vert et de la réorganisation qui s'en est suivie, le recrutement d'un adjoint d'animation à temps non complet 17.5/35 est en cours.

Afin de pouvoir ouvrir cet emploi sur plusieurs grades, et ainsi att Reçuen préfecture le 21/19/2022s possible, il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation principle de 2ème class temps non complet 17.5/35.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 ID: 043-214301574-20221021-DEL_2022_0127-DE

Également, en raison du départ en retraite proche du chef de secteur « Espaces verts », son poste a été ouvert au recrutement sur le grade de technicien.

Au terme de la procédure, si le recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi se révèle être infructueux, les besoins du service justifieront le recrutement d'un agent contractuel sur un engagement d'une durée de 3 ans, dans les conditions prévues par l'article L332-8-2° du Code général de la fonction publique.

Cet agent sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des techniciens territoriaux et percevra le régime indemnitaire en vigueur dans la Collectivité, sous réserve des dispositions contractuelles.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 10/10/2022

Le Conseil Municipal:

- APPROUVE la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps

non complet 17.5/35,

- VALIDE la proposition de Monsieur le Maire concernant le recrutement d'un agent

contractuel sur le poste de «responsable secteur espaces verts». dans

l'hypothèse de l'absence de candidatures statutaires satisfaisantes.

Monsieur le Maire à procéder à l'engagement d'un agent contractuel sur un - AUTORISE

emploi permanent, et à prendre les actes relatifs à ce recrutement.

UNANIMITÉ VOTE:

Signé le 19 octobre 2022, Le Secrétaire de séance, LASHERME Marlène,

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 19 octobre 2022